

Questions orales

enquête sur cette demande du CN et faire en sorte que le service ferroviaire se poursuive dans cette région?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de l'intervention du député et je m'en occuperai.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE COMMISSION FÉDÉRALE D'ENQUÊTE POUR REMPLACER LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU QUÉBEC SUR LE CRIME ORGANISÉ**

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice et également lui exprimer mes bons souhaits dans l'accomplissement de ses fonctions.

Maintenant que le gouvernement a décidé de prétendre devant la Cour suprême que la CECO, avec laquelle la Gendarmerie royale du Canada et les fonctionnaires des ministères de la Justice et du Solliciteur général du Canada ont collaboré depuis trois ans, que cette CECO a siégé et siége illégalement, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre, advenant que la Cour suprême accepte cette prétention aussi tardive qu'étonnante, s'il est prêt à recommander la mise sur pied d'une Commission d'enquête fédérale sur le crime organisé, à travers tout le pays, pour prendre la relève de la CECO?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, notre intervention en cette affaire ne s'est faite qu'au niveau de la Cour suprême du Canada où, je crois, il est normal qu'intervienne le procureur général du Canada. J'ai dit qu'au cas où la position défendue par le procureur général du Canada soit la bonne, j'étais désireux et impatient d'examiner avec le ministre de la Justice du Québec d'autres moyens d'effectuer le genre d'enquête en question de façon correcte et conforme aux principes constitutionnels.

[Français]

LA CONNAISSANCE PAR LE MINISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DU QUÉBEC SUR LE CRIME ORGANISÉ LORS DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre qu'au moment de son intervention inattendue dans le dossier de l'enquête sur le crime organisé, les enquêteurs avaient déjà entendu, à huis clos, et se promettaient d'entendre publiquement une preuve mettant en cause des organisateurs politiques bien connus dans un système de favoritisme et de patronage touchant spécialement les concessions de la Loto-Québec et l'obtention de permis de la Société des alcools du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur.

[M. Crouse.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LE BLOCAGE DES PAIEMENTS DE DIVIDENDES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX DIVIDENDES EXCÉDANT LES LIMITES AUTORISÉES**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'après les lignes directrices de l'offensive contre l'inflation publiés récemment et plus spécialement celle figurant à la page 24 du Livre blanc, il semble que les paiements de dividendes seront bloqués au niveau de l'année dernière. Je me demande pourquoi les dividendes ne seraient-ils pas assujettis aux directives relatives au plafond de 10 p. 100 et aux autres directives pertinentes comme les autres formes de rémunération, particulièrement dans le cas des personnes âgées qui ont eu la sagesse de prévoir pour leurs vieux jours; d'autre part, je suis porté à demander au ministre si cela signifie que les gains des sociétés seront désormais confisqués par la Couronne s'ils excèdent les limites autorisées en vertu des lignes directrices.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Le député sera en mesure d'examiner cette mesure dans ses détails, mais d'une façon générale, nous estimons qu'en ce qui concerne les dividendes des sociétés et d'autres formes de revenus, par exemple les bénéfices des sociétés, il n'y a rien d'injuste à les maintenir au niveau qu'ils avaient atteint ces dernières années. Nous obtiendrions l'accord de tous les secteurs de la société s'il était acquis que ceux qui possèdent de tels biens participeront également au programme de restriction.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LA DATE PRÉVUE POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD RELATIF AU BASSIN DE L'OKANAGAN**

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné la promesse que le ministre a faite lorsqu'elle a visité la vallée de l'Okanagan au milieu d'août de signer l'accord sur le partage des frais dans le bassin de l'Okanagan dans un délai de deux semaines, j'aimerais maintenant lui demander quand elle signera cet accord?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas promis de signer cet accord dans un délai de deux semaines. J'ai dit que je m'attendais à pouvoir le faire.

Des voix: Oh, oh!

Mme Sauvé: Il semble qu'il y ait encore certaines difficultés et que l'accord sera signé bientôt.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A mon avis, la réponse que le solliciteur général a donnée à ma question est trompeuse, et je suis certain que le ministre ne voudrait pas induire la Chambre et la population en erreur. Pour autant que je sache, le ministre et son homologue sont d'accord sur la nécessité de construire un établissement pénitentiaire au Nouveau-Brunswick, mais ils ne sont pas d'accord sur le choix de l'emplacement choisi, soit Morneault dans la région de Saint-Jean. Je reconnais volontiers que je me suis trompé si le ministre voulait bien me fournir la preuve documentaire que c'est une affaire conclue, mais je ne crois pas que le ministre veuille donner cette impression—